

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

**Le chemin de fer du Lötschberg. — Le record de la perforation. — Le viaduc de Bitschtal. — Ouvrage de protection contre les avalanches. — La traction électrique. — Une « première » sensationnelle.**

Le chemin de fer des Alpes bernoises (Berne-Lötschberg-Simplon), dont la concession avait été accordée, en juin 1906, à la Compagnie des Alpes Bernoises, a été inauguré le 28 juin dernier, avec le concours de près de mille invités, parmi lesquels M. Thierry, ministre des travaux publics de France, les Directeurs des Chemins de fer de l'Etat français, de l'Est et du P.-L.-M., qui escortaient M. Müller, président de la Confédération helvétique.

C'est que la ligne du Lötschberg est en grande partie une œuvre française, réalisée à l'aide de capitaux français, exécutée par des entrepreneurs et dirigée par des ingénieurs de notre nationalité.

Par suite de l'exécution de cette ligne, tracée à travers les régions les plus pittoresque de la Suisse, la ligne du Simplon, qui fait communiquer directement la Suisse avec Milan et toute l'Italie du Nord, se trouve mise en communication immédiate avec Berne et avec tout le réseau de l'Est français, par la ligne de Paris-Belfort, qui rejoint Berne en passant à l'extrémité du lac de Bienna.

La ligne prend son point de départ à la gare de Spietz, sur le lac de Thoune, et emprunte le tronçon de 14 kilomètres déjà existant entre cette gare et Frutigen. C'est de cette station que part, en réalité, la nouvelle ligne, qui traverse la vallée de la Kander sur un superbe viaduc en maçonnerie, formant l'origine de la rampe nord d'accès au grand tunnel.

Cette partie de la ligne s'élève, dans la vallée de la Kander, par des rampes de 25 à 27 pour 1000, sur une longueur de 20 km. 200, jusqu'au portique nord du grand tunnel.

Vers la moitié du parcours, la ligne présente un tracé remarquable, entre les kilomètres 8 et 14, en face de la station de Blausee-Mitholz. Le Blausee ou lac Bleu est un des plus délicieux joyaux de la Suisse. Ce petit lac, situé à 100 mètres de la route, encadré par les grandes flèches de la forêt de sapins dans laquelle il tâche de se dérober aux regards des passants, est un véritable saphir serti dans sa couronne d'émeraude. L'heureux propriétaire de ce site enchanteur, que l'on venait visiter autrefois, en voiture ou à pied, de Spietz et, plus tard, de Frutigen, verra affluer une recrudescence considérable de voyageurs que lui apportera le nouveau chemin de fer du Lötschberg. Ce sera la fortune arrivant sur la roue du chemin de fer électrique.

Sur ce point, le tracé de la ligne est particulièrement intéressant, car il s'élève de la cote 980 à la cote 1.085, par une double boucle hélicoïdale qui forme en plan un grand 8, dont la boucle sud est à ciel ouvert, tandis que la boucle nord s'enfonce dans la montagne, en formant une spire en tunnel de 200 mètres de rayon et de 1.665 mètres de développement.

La ligne atteint ensuite la pittoresque station de Kandersteg, placée au pied du massif du Lötschberg, qui s'interpose

comme un mur gigantesque entre la vallée de la Kander et la vallée du Rhône.

Le grand tunnel, qui a définitivement une longueur de 14.606 mètres, n'avait, d'après le projet primitif, que 13.735 mètres. On sait par suite de quelles circonstances le tracé primitivement rectiligne dut être dévié de manière à contourner, en s'enfonçant plus profondément dans la montagne, le cône de sable et d'éboulis que traversait le premier tracé au-dessous du lit du torrent de la Kander, qui avait occasionné la catastrophe du 24 juillet 1908.

Le tracé, ainsi dérivé à 1.200 mètres de l'entrée nord du tunnel, se détache de l'ancien tracé dans une direction inclinée à 41 degrés environ, puis rejoint la ligne du premier projet à laquelle il se soude suivant un angle de 17 degrés. Cette déviation, rendue indispensable par les méfaits de la Kander, qui n'a pas justifié son nom dans cette circonstance, a allongé le parcours en tunnel de 870 mètres.

Malgré le retard occasionné par ces contre-temps et accidents malheureux, le tunnel du Lötschberg a été perforé dans l'espace de cinq ans et quatre mois. Les deux galeries d'avancement se sont rencontrées à peu près à égale distance des deux entrées nord et sud du tunnel, c'est-à-dire vers le point culminant de la ligne, situé à 1.242 m. 20 d'altitude. Cette rapidité dans l'exécution de pareils travaux est remarquable, si on la compare à celle réalisée dans le cas des grands tunnels européens, et en particulier du mont Cenis, qui a exigé un laps de temps de treize ans et un mois pour la perforation de 12.233 mètres seulement de longueur.

En sortant du tunnel, à la station de Goppenstein, la ligne descend la rampe sud dans la vallée de Lötschen ou de la Lonza, jusqu'à la station de Hohtenn, située à la cote 1.081 ; là elle tourne à angle droit pour suivre le flanc de la montagne qui borde la rive droite du Rhône et aboutir à Notens, où elle traverse ce fleuve sur un pont métallique de 83 mètres, pour se réunir à la ligne du Simplon, dans la nouvelle gare de Brigue, à l'entrée du tunnel du Simplon, situé à l'altitude de 680 mètres.

La rampe sud, dont le parcours total est de 24 km. 500, présente des ouvrages d'art remarquables, tels que les viaducs de Baltschiedertal et de Bitschtal, et de nombreuses galeries et ouvrages de protection contre les avalanches.

L'ouvrage le plus intéressant est le pont de Bitschtal, qui franchit le torrent du même nom, entre les stations de Hohtenn et d'Ausserberg, sur la vallée du Rhône. Il se compose d'une poutre courbe en treillis de 95 mètres de portée, dont l'intrados forme une sorte d'arc surbaissé, tandis que l'extrados affecte un contour polygonal se rapprochant du périmètre d'un demi-hexagone régulier. Le côté horizontal de ce polygone sert de travée médiane occupant à peu près le tiers de la portée. Cette travée est reliée aux culées en maçonnerie par deux travées, formées de poutres droites en treillis de 35 m. 50 de longueur. Celles-ci reposent, du côté des rives, sur les piles-culées et, vers l'axe du pont, sur des rotules portées par des montants fixés sur l'extrados de l'arc, de part et d'autre de la travée médiane.

La poutre courbe prend ses points d'appui sur des rotules montées sur les sommiers établis sur deux massifs de maçonnerie, de chaque côté du ravin. Les rotules, de 0 m. 31 de diamètre, supportent chacune une charge de 1.100 tonnes ; le poids total de l'ouvrage, en ce qui concerne la partie métallique seulement, sera de 1.170 tonnes, après l'addition des deux poutres droites qui viendront se juxtaposer à celles déjà établies, lorsque la ligne sera complétée par une double voie.

La partie supérieure de la rampe sud, dans le voisinage de Goppenstein, est très exposée aux avalanches. La voie, sur ce parcours, est surmontée par l'arête rocheuse du Faldun-Alp qui, sous l'effet des vents régnants, se couronne de masses neigeuses qui s'écroulent sur le versant occupé par la voie du chemin de fer. Pour éviter l'accumulation de ces neiges génératrices d'avalanches, on a construit, en arrière de l'arête, un mur de 3 mètres de hauteur et de 200 mètres de longueur, qui arrête les vagues de neige et les empêche de déferler du côté de la voie.

Ces travaux sont complétés par les plantations de conifères qui exigeront près de 150.000 arbres, disposés par groupes de quatre, distants de 3 mètres les uns des autres. Mais, en attendant que ces arbres aient pu grandir, on a dû les protéger eux-mêmes par des travaux d'art consistant en murs de pierre sèche discontinus, et disposés en quinconce sur le flanc de la montagne, au-dessus des plantations, entre les cotes 2.150 et 2.600.

La voie elle-même est protégée, à la traversée des couloirs qui servent de déversoirs aux avalanches, par des galeries couvertes construites en maçonnerie ou au moyen de charpentes en bois. Dans le premier cas, la voie est recouverte d'une galerie voûtée dont les pieds-droits reposent sur des fondations en béton établies sur le roc ou dans les cônes de déjection des torrents ; puis l'ouvrage est relié au talus de la montagne par des remblais formés d'empierrements et de déblais ; le tout est recouvert d'une dalle épaisse de béton, encadrée par deux murs en maçonnerie, destinés à contenir et diriger la masse de l'avalanche dans la zone de protection de l'ouvrage, qui s'étend sur une longueur de 50 mètres environ, suivant l'axe de la voie.

La galerie de protection en charpente consiste en un plancher incliné soutenu au-dessus de la voie par des fermes juxtaposées et limité latéralement par deux parois directrices, formées de madriers archoutés par des pièces obliques.

Il va sans dire que la traction sur la ligne du Lötschberg se fait par l'électricité. L'énergie électrique est transmise sur tout le parcours, sous forme de courant alternatif simple, à la tension de 15.000 volts. Les locomotives électriques à cinq essieux moteurs, actionnés à l'aide de bielles et manivelles, sont pourvues de deux moteurs de 1.250 chevaux, formant une puissance totale de 2.500 chevaux. On peut atteindre ainsi des vitesses de 75 kilomètres à l'heure, tout en conservant un bon roulement et une parfaite stabilité.

Telle est, brièvement exposée, cette œuvre à laquelle notre pays a puissamment contribué, par ses hommes techniques et ses capitaux. Cette ligne internationale apportera un nouvel élément de prospérité à la Suisse, qu'elle met ainsi directement en communication avec les grandes capitales de l'Europe, en réduisant considérablement la longueur des trajets dans la direction de Berne.

D'autre part, la ligne du Lötschberg traverse, de Spiez à Brigue, les contrées les plus pittoresques de l'Oberland bernois. Le point de départ sur le lac de Thoune est un des sites les plus ravissants que l'on puisse imaginer ; puis la ligne s'élève sur cette merveilleuse vallée de la Kander, dont le délicieux petit lac bleu est la caractéristique la plus suggestive ; on traverse le grand tunnel et, de l'autre côté, on s'engage dans la gorge sauvage et pittoresque de la Lonza, qui débouche enfin dans la haute vallée du Rhône, fermée par le massif du Simplon.

La ligne doit entrer en pleine exploitation au 1<sup>er</sup> août ; nul doute qu'elle ne soit envahie par les touristes, qui voudront profiter de cette « première » sensationnelle et s'offrir le passage du tunnel du Lötschberg, en profitant des échappées sur les plus belles vallées de la Suisse et sur les sommets d'hermine des monts de l'Oberland, non sans admirer, au passage, la construction si intéressante de cette ligne de chemin de fer de montagne et les nombreux ouvrages dont le cachet d'originalité n'enlève rien aux conditions de stabilité et de sécu-

rité, qui sont réalisées au plus haut degré dans ces remarquables travaux.

DARYMON.

## La Sécurité et la Salubrité des locaux industriels

(Décret du 10 Juillet 1913)

Le Ministre du travail et de la prévoyance sociale a fait signer, le 10 juillet, au Président de la République, un décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale (titre II : hygiène et sécurité des travailleurs), en ce qui concerne les mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements assujettis.

Bien qu'il vise plus directement les industriels, certains de ses articles doivent être connus des architectes, afin qu'ils en tiennent compte dans les constructions d'usines ou appropriations de locaux. Nous sommes assurés de leur être utiles en publiant les articles qui les intéressent dans ce décret, d'où nous avons éliminé les parties dont l'application incombe aux industriels exclusivement ou qui ne concernent que l'exécution du travail :

Art. 2. — Dans les locaux où l'on travaille les matières organiques altérables, le sol sera rendu imperméable et toujours bien nivelé, les murs seront recouverts d'un enduit permettant un lavage efficace.

Art. 3. — L'atmosphère des ateliers et de tous les autres locaux affectés au travail sera tenue constamment à l'abri de toute émanation provenant d'égouts, fosses, puisards, fosses d'aisances ou de toute autre source d'infection.

Dans les établissements qui déverseront les eaux résiduaires ou de lavage dans un égout public ou privé, toute communication entre l'égout et l'établissement sera munie d'un intercepteur hydraulique.

Cet intercepteur hydraulique sera fréquemment nettoyé et abondamment lavé au moins une fois par jour.

Les éviers seront formés de matériaux imperméables et bien joints ; ils présenteront une pente dans la direction du tuyau d'écoulement et seront aménagés de façon à ne dégager aucune odeur.

Les travaux dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, fosses d'aisances, cuves ou appareils quelconques pouvant contenir des gaz délétères ne seront entrepris qu'après que l'atmosphère aura été assainie par une ventilation efficace.

Art. 4. — Les cabinets d'aisances..... seront convenablement éclairés.

Ils ne devront pas communiquer directement avec les locaux fermés où le personnel est appelé à séjourner ; ils seront aménagés de manière à ne dégager aucune odeur.

Le sol et les parois seront en matériaux imperméables, les peintures seront d'un ton clair.

Il y aura au moins un cabinet pour cinquante personnes et des urinoirs en nombre suffisant.

Il ne pourra être établi aucun puits absorbant, ni aucune disposition analogue qu'avec l'autorisation de l'Administration supérieure et dans les conditions qu'elle aura prescrites.

Art. 5. — Dans les locaux fermés affectés au travail, le cube d'air par personne employée ne pourra être inférieur à 7 mètres cubes.

Le cube d'air sera de 10 mètres au moins par personne employée dans les laboratoires, cuisines, chais ; il en sera de même dans les magasins, boutiques et bureaux ouverts au public.

Les locaux fermés affectés au travail.... seront munis de fenêtres ou autres ouvertures à châssis mobiles donnant directement sur le dehors.

L'aération sera suffisante pour empêcher une élévation exagérée de la température.

Ces locaux, leurs dépendances et notamment les passages et escaliers seront convenablement éclairés.

Les gardiens de chantiers devront disposer d'un abri et, pendant l'hiver, de moyens de chauffage.

Art. 6. — Les poussières, ainsi que les gaz incommodes, insalubres ou toxiques seront évacués directement au dehors des locaux de travail au fur et à mesure de leur production.

Pour les buées, vapeurs, gaz, poussières légères, il sera installé des hottes avec cheminées d'appel ou tout autre appareil d'élimination efficace.

Pour les poussières déterminées par les meules, les batteurs, les broyeurs et tous autres appareils mécaniques, il sera installé, autour des appareils, des tambours en communication avec une ventilation aspirante énergique.

Pour les gaz lourds, tels que les vapeurs de mercure, de sulfure de carbone, la ventilation aura lieu *per descensum* ; les tables ou appareils de travail seront mis en communication directe avec le ventilateur.

Art. 7. — Pour les industries désignées par arrêté ministériel, après avis du Comité consultatif des arts et manufactures, les vapeurs, les gaz incommodes et insalubres et les poussières seront condensés ou détruits.

Art. 10. — Les moteurs ne seront accessibles qu'aux ouvriers affectés à leur surveillance.

Les passages entre les machines, mécanismes, outils mus par ces moteurs auront une largeur d'au moins 80 centimètres; le sol des intervalles sera nivelé.

Les cuves, bassins, réservoirs de liquides corrosifs ou chauds seront pourvus de solides barrières ou garde-corps.

Les ponts volants, passerelles pour le chargement ou le déchargement des navires devront former un tout rigide et être munis de garde-corps de deux côtés.

Les chefs d'établissements, par leurs règlements d'ateliers, interdiront aux ouvriers de coucher sur les fours à plâtre.

Art. 11. — Les monte-charges, ascenseurs, élévateurs, seront guidés et disposés de manière que la fermeture du puits à l'entrée des divers étages ou galeries s'effectue automatiquement.

Ils seront disposés de manière que la voie de la cage du monte-charge et des contre-poids soit fermée et que rien ne puisse tomber du monte-charge, dans le puits.

Pour les monte-charges destinés à transporter le personnel, la charge devra être calculée au tiers de la charge admise pour le transport des marchandises.

Les monte-charges visés par le paragraphe précédent seront pourvus de freins, chapeaux, parachutes ou autres appareils préservateurs.

a) Sorties.

Art. 16. — Les portes des ateliers, bureaux et magasins de dépôt où séjournent plus de dix employés ou ouvriers et, quelle que soit l'importance du personnel, les portes des ateliers, magasins, bureaux où sont manipulées des matières inflammables, celles des magasins de vente, doivent s'ouvrir de dedans en dehors, soit qu'elles assurent la sortie sur les cours, vestibules, couloirs, escaliers et autres dégagements intérieurs, soit qu'elles donnent accès à l'extérieur. Dans ce dernier cas, la mesure n'est obligatoire que lorsqu'elle est jugée indispensable à la sécurité. En cas de différend avec les chefs d'établissements et l'inspection du travail, il est statué par décision du Ministre du travail.

Si les portes s'ouvrent sur un couloir ou un escalier, elles doivent être disposées de façon qu'une fois développées, elles

ne soient en saillie sur ce dégagement que de leur épaisseur même.

Les sorties doivent être assez nombreuses pour permettre l'évacuation rapide de l'établissement.

Dans les établissements importants, des inscriptions bien visibles doivent indiquer le chemin vers la sortie la plus rapprochée.

Ces établissements, s'ils sont éclairés à la lumière électrique, doivent comporter, en même temps, un éclairage de secours.

Dans les ateliers, magasins ou bureaux où sont manipulées des matières inflammables, aucun poste habituel de travail ne doit se trouver à plus de 10 mètres d'une sortie. Les portes de sortie qui ne servent pas habituellement de passages doivent, pendant les périodes de travail, pouvoir s'ouvrir très facilement de l'intérieur et être signalées par la mention « sortie de secours », inscrite en caractères bien visibles.

Dans les ateliers, magasins ou bureaux où sont manipulées des matières inflammables, si les fenêtres sont munies de grilles ou grillages, ces grilles ou grillages doivent pouvoir s'ouvrir très facilement de l'intérieur.

b) Escaliers.

Les escaliers desservant les locaux de travail sont construits en matériaux incombustibles, soit en bois hourdé de plâtre sur 3 centimètres au moins d'épaisseur, ou protégés par un revêtement d'une efficacité équivalente.

Le nombre de ces escaliers est calculé de manière que l'évacuation de tous les étages d'un corps de bâtiment contenant des ateliers puisse se faire immédiatement.

Tout escalier pouvant servir à assurer la sortie simultanée de vingt personnes au plus doit avoir une largeur minimum de 1 mètre ; cette largeur doit s'accroître de 15 centimètres pour chaque nouveau groupe du personnel employé, variant d'une à cinquante unités.

La largeur minimum des passages ménagés à l'intérieur des pièces et celle des couloirs conduisant aux escaliers doivent être déterminées d'après la règle établie ci-dessus pour les escaliers.

LES TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

A LYON EN 1912<sup>1</sup>

1° Travaux publics

Ainsi que nous l'avons fait l'année dernière, nous donnons un résumé des principaux travaux mis en adjudication pendant l'année 1912 par les services administratifs ressortissant à la circonscription de notre Chambre de commerce ; les chiffres sont relevés d'après nos documents et ceux qui ont été mis gracieusement à notre disposition.

Voici le détail des travaux mis en adjudication ou exécutés pendant l'exercice écoulé :

1° Pour la Ville de Lyon :

Travaux neufs . . . . .	8.000.000 »	
Travaux d'entretien . . . . .	2.900.000 »	10.900.000 »

Ces chiffres sont approximatifs, les comptes de travaux pour l'exercice 1912 n'étant pas encore arrêtés.

2° Pour le Département du Rhône (service vicinal) :

Travaux neufs . . . . .	277.007 »	
Travaux d'entretien et de grosses réparations. . . . .	2.349.980 »	2.626.987 »

<sup>1</sup> Extrait du *Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Lyon, année 1912*, qui vient de paraître.

3° Pour l'Administration des Ponts et Chaussées :

SERVICE DE LA NAVIGATION

1° Rhône, de la frontière suisse à la mer :		
Travaux neufs . . . . .	216.318 62	
Travaux d'entretien . . . . .	921.838 28	1.138.156 90
2° Saône, de Gray au Rhône :		
Travaux neufs . . . . .	180.743 13	
Travaux d'entretien . . . . .	220.787 89	401.531 02

SERVICE DES ROUTES

Travaux neufs :		
Route nationale n° 86 . . . . .		4.682 29
Travaux d'entretien :		
Etat . . . . .		
et des routes nationales nos 6, 7, 83, 88 et 89 . . . . .		342.315 »

4° Pour l'Atelier de construction de Lyon (14° corps d'armée) :

Travaux exécutés aux arsenaux de Perrache et de la Mouche :		
Travaux neufs . . . . .	28.669 »	
Travaux d'entretien . . . . .	86.886 »	115.555 »

5° Pour les villes et communes ressortissant à la Chambre de commerce de Lyon :

Environ. . . . .		1.000.000 »
------------------	--	-------------

6° L'Etat a mis l'année dernière en adjudication les travaux neufs de la Manufacture des tabacs.

A ce moment, il y a environ pour . . . . .		209.000 »
--	--	-----------

soit un total général de . . . . . 14.111.240 21

Les travaux d'entretien exécutés par l'Etat s'élèvent approximativement à la somme de . . . . . 250.000 »

Le total de ces travaux officiels, qui s'élevaient pour l'année 1911 à 10.446.725 fr. 87, est approximativement de 14 millions 111.240 fr. 21 pour l'année 1912.

Nous examinerons maintenant les travaux exécutés par les Administrations de notre ville.

La Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon a dépensé en 1912 :

1° Pour travaux neufs :		
Terrains, bâtiments et voies . . . . .	1.284.620 20	
Machines . . . . .	27.566 85	
Lignes aériennes et feeders . . . . .	89.529 25	
		<u>1.401.716 30</u>

2° Travaux de réparations et d'entretien :		
Entretien des bâtiments et des voies . . . . .	421.277 15	
Renouvellement des voies . . . . .	256.084 15	
Renouvellement des lignes aériennes et feeders . . . . .	54.796 35	
		<u>732.157 65</u>

Le chiffre des dépenses avait été, en 1911, de 1.687.667 fr. ; il est, en 1912, de 1.401.716 fr. 30 pour travaux neufs et de 732.157 fr. 65 pour travaux d'entretien, soit au total de 2 millions 133.873 fr. 95, en augmentation de 446.206 fr. 95.

Sur le réseau de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, compris dans le ressort de la Chambre de commerce de Lyon, il a été exécuté en 1912 :

SERVICE DE LA VOIE

IV° Arrondissement :

Montant des travaux neufs exécutés . . . . .	228.879 78
--	------------

V° Arrondissement :

Montant des travaux neufs (envir.) . . . . .	300.000 »
Montant des travaux d'entretien . . . . .	865.000 » 1.165.000 »

VII° Arrondissement :

Montant des travaux neufs . . . . .	Néant
-------------------------------------	-------

XII° Arrondissement :

Montant des travaux neufs exécutés . . . . .	1.803.800 »
Total . . . . .	<u>3.197.679 78</u>

Le chiffre total de 3.197.679 fr. 78 est donc supérieur de 771.899 fr. 95 à celui de l'année 1911, qui était de 2.425.779 fr. 83.

Ainsi que les années précédentes, nous n'avons pu obtenir les renseignements des IV°, VII° et XII° arrondissements sur le montant des dépenses de réparations et d'entretien, les comptes, dans ces services, n'étant pas divisés pour permettre de fournir ces chiffres.

Hospices civils de Lyon :

Travaux neufs . . . . .	533.900 »
Travaux d'entretien . . . . .	366.100 »
Total . . . . .	<u>900.000 »</u>

Elles étaient, en 1911, de 777.146 fr. 95, soit une augmentation de 122.853 francs.

Les travaux neufs et d'entretien de la Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône se sont élevés, pour l'usine, les canalisations et les travaux divers, à 2.631.979 francs ; ils étaient, en 1911, de 1.692.441 fr. 75, soit une augmentation de 939.537 fr. 25 pour l'année 1912.

La Compagnie du Gaz de Lyon a continué l'exécution des travaux importants projetés par elle ces dernières années.

Le montant des travaux neufs exécutés en 1912 par cette Compagnie s'élève à . . . . . 9.692.661 28

Celui des travaux d'entretien à . . . . . 1.860.000 »

Au total . . . . . 11.552.661 28

Ils étaient, en 1911, de 7.565.233 fr. 38 ; il y a donc eu, l'année écoulée, une augmentation de travaux neufs exécutés de 2.127.427 fr. 90.

Le montant total des dépenses en travaux divers exécutés par ces Administrations privées est de . . . . . 20.416.194 01

Il était, en 1911, de . . . . . 14.148.268 91

soit, pour l'année 1912, une augmentation de . . . . . 6.267.925 10

2° Constructions industrielles

Plusieurs nouvelles usines se sont construites au cours de l'année 1912 ; quelques anciennes ont procédé à des travaux d'agrandissements.

Les travaux ont été nombreux et quelques-uns importants dans toute l'entreprise du bâtiment, surtout dans la branche de la métallurgie ; il serait à souhaiter que les conséquences de la crise des Balkans ne soient pas préjudiciables à cet essor industriel qui, à Lyon, se manifeste de plus en plus dans toutes les branches de l'industrie.

3° Travaux privés.

La reprise que nous indiquions l'année dernière pour les travaux privés s'est continuée pendant l'exercice écoulé ; il est désirable qu'elle s'accroisse encore cette année et que l'exposition projetée pour l'année 1914 soit une source nouvelle d'entreprises augmentant de plus en plus le chiffre d'affaires de ce compartiment.

Il se construit toujours des immeubles sur la rive gauche du Rhône et surtout dans le nouveau quartier de la gare des Brotteaux et dans celui des nouveaux Abattoirs ; il faut espérer que ce mouvement se continuera parallèlement à celui des nombreux travaux entrepris par la Municipalité lyonnaise : c'est ce que nous souhaitons pour l'Entreprise lyonnaise, qui a bien besoin de voir nos espérances se réaliser, étant donné les charges de plus en plus grandes qui pèsent sur elle et sur l'industrie lyonnaise.

E. BRIZON.

## DEMEURES D'ÉTÉ à la CAMPAGNE

A plusieurs reprises, nous avons signalé à nos lecteurs les numéros de *la Vie à la Campagne*, pouvant leur offrir des exemples de dispositions heureuses pour l'aménagement des parcs ou jardins, dont cette publication donne à profusion des reproductions dans tous les styles. La maison Hachette et Cie s'est fait dans ce domaine de la vulgarisation une place à part, grâce à ses revues diverses qui ont, de haute main, conquis une très légitime réputation et obtenu le succès le plus mérité. Dans le domaine qui nous occupe plus spécialement, nous devons une attention toute particulière au numéro du 15 juin dernier de *la Vie à la Campagne*, entièrement consacré aux « Demeures d'été à la Campagne ».

C'est un service que nous croyons rendre aux architectes que de signaler à leur attention ce fascicule de 60 pages grand in-4°, qui renferme une innombrable quantité d'artistiques gravures consacrées à une série de villas, caractéristiques des régions où elles ont été édifiées, vues extérieures et intérieures, détails, plans, accompagnées d'un texte très documenté, depuis la luxueuse et confortable villa de bains de mer jusqu'aux humbles cottages ruraux, maisons de gardes ou de jardiniers. Les architectes y trouveront des modèles pleins de charme et d'imprévu, réellement pratiques, d'une originalité de bon aloi. Combien seraient égayés nos paysages lyonnais, si, rompant avec une tradition que n'impose pas notre climat, les propriétaires laissaient aux architectes la possibilité de réaliser de petites merveilles de goût et d'élégance, dont *la Vie à la Campagne* nous donne de si intéressants spécimens. On doit féliciter l'éditeur de cette publication d'avoir ainsi réuni, pour le plaisir de ses lecteurs, une aussi précieuse collection de documents, que tous nos architectes voudront posséder et que, pour notre part, nous sommes heureux d'avoir pu leur signaler.

## CONCOURS

### MARSEILLE

#### HOPITAL GÉNÉRAL

Un concours est ouvert à Marseille pour la construction d'un hôpital général de 600 lits.

Le concours sera à deux degrés ; la dépense prévue pour la construction est de 4.500.000 francs.

A la suite de la première épreuve, cinq projets seront retenus pour prendre part à la seconde épreuve. L'auteur du projet classé premier sera chargé de l'exécution, les auteurs des quatre autres projets recevront des primes de 4.000 à 8.000 francs. Un délai de trois mois sera accordé pour la première épreuve.

Les architectes qui désirent prendre part à ce concours peuvent s'adresser à M. V. Huot, architecte des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, qui leur fera parvenir le programme dès sa publication.

#### GRAND PRIX DE ROME, ARCHITECTURE (Résultats).

Le sujet proposé comportait : *le Palais de la Présidence dans la capitale d'une grande République.*

Voici le résultat des opérations du jury :

**1<sup>er</sup> Grand-Prix :** M. SÉASSAL (Roger-Pierre-Honoré), élève de M. Héraud. M. Séassal, logiste pour la première fois, est né le 11 novembre 1885, à Nice. Il était déjà titulaire, à l'École, d'un grand nombre de valeurs importantes.

**2<sup>e</sup> Grand-Prix :** M. GRÉGOIRE (Marc-Louis), élève de M. Paulin. M. Grégoire, logiste pour la deuxième fois, avait remporté, en 1912, le 1<sup>er</sup> Second Grand-Prix.

**1<sup>er</sup> Second Grand-Prix :** M. CASTEL, élève de M. Bernier.

**2<sup>e</sup> Second Grand-Prix :** M. DELAÎTRE, élève de M. Deglane.

### MONTPELLIER

#### ABATTOIR (Résultats).

23 projets avaient été présentés au concours (1<sup>er</sup> degré). Voici les noms des architectes désignés pour une seconde épreuve par le jury, sans classement de priorité :

MM. MAIGROT, à Paris ; TOUPENOT, à Paris ; Honoré PONS, à Nice ; CHRISTOL, à Nîmes ; GUIDETTI, à Paris ; ROUX, au Puy ; TORTRAT frères, à Paris.

Les projets, pour cette seconde épreuve, devront être envoyés avant le 15 octobre.

### TULON

#### HOTEL DE VILLE (Résultats).

Le jury du concours pour la reconstruction de l'hôtel de ville de Toulon a classé en première ligne le projet de MM. SÉASSAL et TOURNON, architectes à Cannes et à Paris.



MONUMENT GAILLETON : GROUPE PRINCIPAL

(Photographie Vicroire, Lyon).

## LE MONUMENT GAILLETON

Le monument qui a été inauguré le 14 juillet dernier, sur l'ancienne place Grôlier, en l'honneur du D<sup>r</sup> Gailleton, ancien maire de Lyon, avait fait l'objet d'un concours public, dont la date extrême était le 31 décembre 1907. Le 13 janvier suivant, parmi les vingt projets présentés, le jury classait premier celui ayant pour auteurs MM. Marion et Lucas, de Paris, pour l'architecture, et notre compatriote André Vermare, premier grand prix de Rome en 1899, pour la sculpture. Des primes étaient attribuées dans l'ordre suivant aux projets de M. Lamotte, sculpteur lyonnais, de MM. Meysson et Garcin, architectes, et Aubert, sculpteur, de MM. Robert et Chollat, architectes, et Devaux, sculpteur.

Pour ceux qu'un coup d'œil rétrospectif intéresse, nous rappellerons que *la Construction Lyonnaise* a publié une critique du concours dans son numéro du 16 janvier 1908, qui contenait la reproduction de plusieurs projets, et que d'autres ont paru ultérieurement dans ses numéros des 16 mars et 16 août 1909.

Nous laissons aux psychologues et aux historiens de l'avenir le soin d'établir par suite de quelles circonstances ce monument a été inauguré près de neuf ans après la mort de Gailleton ; restant dans le domaine de la construction, nous rappellerons seulement que la mise en adjudication, le 27 juillet 1909, des travaux de terrassements, maçonnerie de béton,

limousinerie, pierre de taille, dallages, etc., ne donna pas de résultat : le montant était de 50.094 fr. 80 ; seule la Société des Carrières de Villebois avait fait une offre à 59.500 francs, supérieure au prix du devis de près de 20 pour 100. Les auteurs du projet furent alors chargés par la Municipalité de provoquer, de la part des entrepreneurs, des offres se maintenant dans les limites du crédit prévu.

Le monument occupe le fond de la place oblongue, face aux Facultés, dont l'édification est due à Gailleton, dans l'axe du pont de l'Université. La tâche était un peu ingrate de camper un monument ayant comme arrière-plan le mur d'un immeuble de plus de 20 mètres dont un sens aigu de l'utilitarisme a revêtu la nudité du plus inesthétique assemblage

bre au cimetière de Loyasse. Du reste, à la hauteur où il se trouve placé, bien que sa teinte sombre le détache de la vaste paroi qui lui sert de fond, ce buste paraît presque un accessoire.

Sur l'immense surface que présente la partie postérieure est gravée l'inscription suivante :

NÉ A LYON, LE 17 NOVEMBRE 1829,

DÉCÉDÉ LE 9 OCTOBRE 1904,

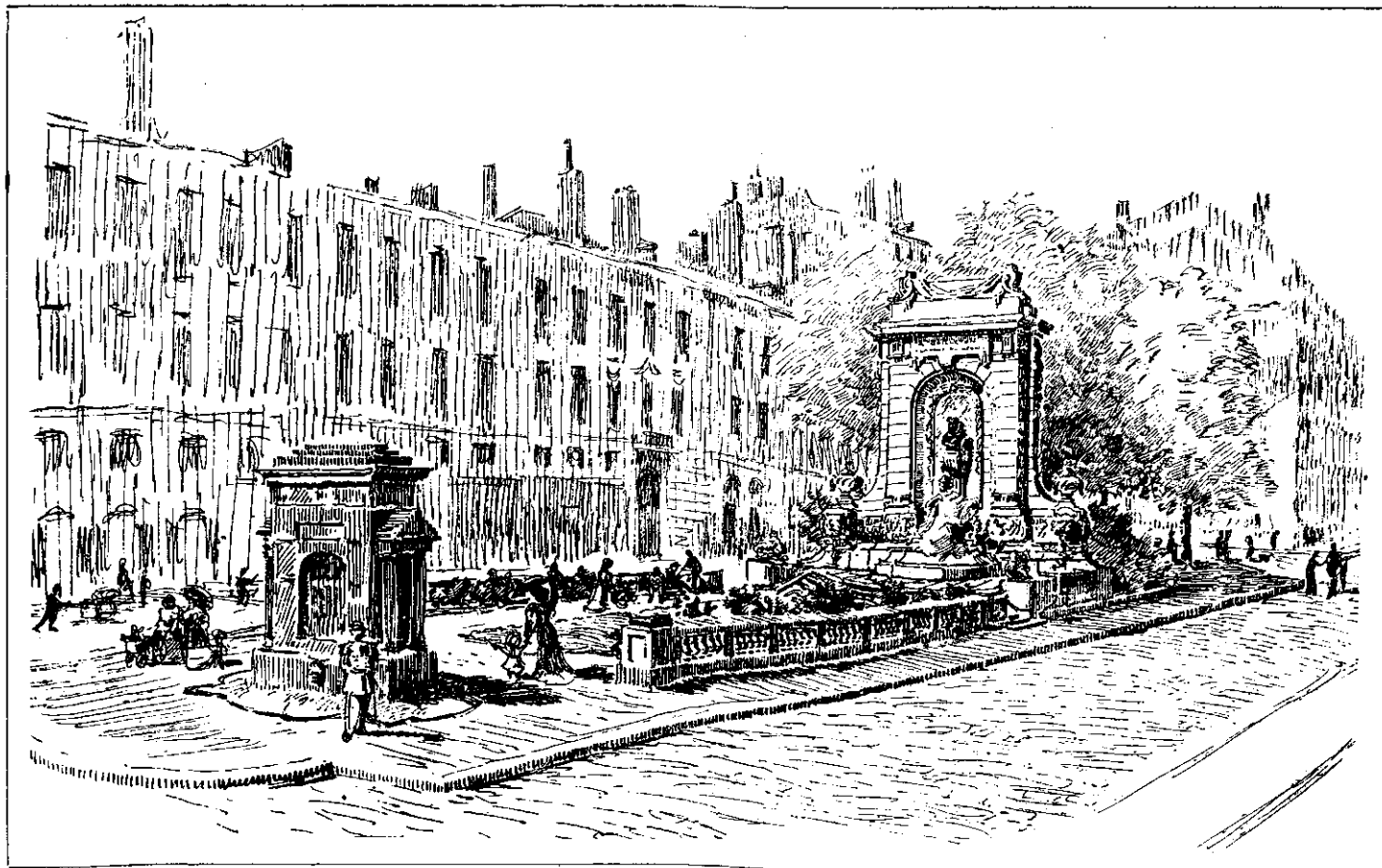
CHIRURGIEN EN CHEF DE L'ANTIQUAILLE

PROFESSEUR DE CLINIQUE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

GRAND-OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR

MAIRE DE LYON, DE 1881 A 1900

La partie capitale, celle où le sculpteur Vermare s'est com-



MONUMENT GAILLETON : VUE D'ENSEMBLE, D'APRÈS LE PROJET

d'affiches réclames ; dans notre reproduction, destinée seulement à faire connaître l'œuvre elle-même, nous avons tenu à faire disparaître toute la publicité que nous souhaiterions, dans un tel cas, pouvoir être légalement interdite pour cause d'utilité publique.

Les auteurs ont été, de ce fait, amenés à donner un certain développement à la partie architecturale, qui se compose d'une sorte de portique plein, surélevé, en pierre de Montagny ; au-dessous de la corniche, une tablette porte :

A GAILLETON

LA VILLE DE LYON

Se détachant sur la partie centrale, en Echaillon jaune, le buste du professeur Gailleton, en bronze patiné, repose sur une console ; on ne saurait évidemment nier la ressemblance ; mais à cette physionomie, qu'il nous aurait paru plus intéressant de reproduire telle qu'en ont conservé le souvenir ceux qui l'ont connue pendant la plus féconde période de sa vie municipale, il manque ce pli quelque peu gouaillier et bon enfant, fin et malicieux, qui en faisait la caractéristique, et que le sculpteur Aubert a su rendre dans le buste en mar-

bre au cimetière de Loyasse. Du reste, à la hauteur où il se trouve placé, bien que sa teinte sombre le détache de la vaste paroi qui lui sert de fond, ce buste paraît presque un accessoire.

Sur l'immense surface que présente la partie postérieure est gravée l'inscription suivante :

NÉ A LYON, LE 17 NOVEMBRE 1829,  
DÉCÉDÉ LE 9 OCTOBRE 1904,  
CHIRURGIEN EN CHEF DE L'ANTIQUAILLE  
PROFESSEUR DE CLINIQUE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
GRAND-OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR  
MAIRE DE LYON, DE 1881 A 1900

La partie capitale, celle où le sculpteur Vermare s'est com-

plu à prodiguer son talent, est le groupe en marbre de Carrare qui se trouve en avant : le symbolisme en a été diversement interprété : en cette élégante et moderne jeune femme, nous nous plaisons à voir une Ville de Lyon, rajeunie, transformée, embellie ; un jeune travailleur, personnification de la démocratie laborieuse, suit, sur un plan ouvert devant lui, les améliorations que le D<sup>r</sup> Gailleton a réalisées pendant sa magistrature municipale ; une ruche, l'écusson de la ville, des fleurs et fruits complètent l'allégorie, qui constitue assurément une des œuvres les plus intéressantes que possède notre ville.

Le tertre au sommet duquel se trouve le monument est raccordé aux parterres qui s'étendent en avant par quelques degrés de pierre, encadrés de deux gracieux sujets qui sont de charmants morceaux de sculpture : des enfants jouant avec des chèvres ; outre qu'ils semblent traités pour être vus à une certaine distance et au milieu de verdure plutôt qu'à hauteur de l'œil et à portée de la main, leur caractère n'a rien qui s'accorde particulièrement avec l'ensemble.

Mais ce qui nous paraît le plus contraire à toute harmonie, ce sont les tons des divers éléments qui se heurtent les uns

les autres : bronze vert du buste, gris et jaune de la pierre, blanc éclatant du marbre, bronze doré des enfants ; pour une fois, le climat lyonnais, si funeste aux choses extérieures, sera absous quand il aura adouci et fusionné ces teintes un peu disparates.

Latéralement, des bas-reliefs consacrés à l'œuvre de Gailleton sont remarquablement bien traités : on doit même regretter que leur finesse les expose à une détérioration, que

cution, toutefois, ne laisse rien à désirer et a été confiée au ciseau habile des praticiens Guinet et Verzier, que dirigeait l'excellent sculpteur Maspoli.

Ajoutons que quelques heureuses modifications de détail ont été apportées au projet primitif du groupe ; c'est ainsi que la jeune femme qui avait la tête appuyée sur sa main gauche, est dans une attitude plus gracieuse et moins conventionnelle ; de même, le bras du jeune garçon prend plus



MONUMENT GAILLETON A LYON

Architectes MM. MARION et LUCAS ; Sculpteur M. André VERMARE

(Photographie VICTOIRE, Lyon)

rend trop facile leur position si peu au-dessus du sol, en bordure des trottoirs, sans protection contre les mauvais plaisants ou les vandales dont aucune ville n'est exempte : sur l'un à l'ancien quartier Grôlée, dont un coin est rendu avec sa physionomie d'antan, un Génie qui, la torche en main, symbolise l'Hygiène et le Progrès, a fait succéder une vue de la nouvelle percée avec perspective du grand dôme de l'Hôtel-Dieu ; sur l'autre, la Science, avec les attributs des diverses branches des connaissances humaines, médite en face du groupe des bâtiments universitaires, qui se profilent dans un lointain très habilement rendu.

L'œuvre du statuaire Vermare est donc, ici, importante et d'un réel intérêt ; la partie architecturale est complétée par un ensemble ornemental peut-être un peu chargé, dont l'exé-

naturellement son point d'appui sur la console.

En même temps que les diverses photographies qu'a bien voulu prendre spécialement pour *la Construction Lyonnaise* le photographe réputé, si épris des choses d'art et des choses lyonnaises, qu'est M. Victoire, nous donnons une reproduction du croquis qui accompagnait le projet au concours. La fontaine, où ne coulait point d'eau, mais dont la disparition a fait couler tant d'encre, y était maintenue ; on doit reconnaître qu'elle aurait masqué le monument et que, si elle s'harmonisait avec la place telle qu'elle était autrefois et avec les constructions qui la bordent, l'édification du monument et l'aménagement des parterres et gazons qu'elle a entraîné ne se seraient pas accommodés de son voisinage et qu'elle-même n'aurait rien eu à y gagner.

HENRI SOILU.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Ecole régionale d'architecture de Lyon.

Les récompenses suivantes ont été attribuées par le jury de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris à des élèves de notre Ecole régionale d'Architecture :

Jugement du 16 juillet : 1<sup>re</sup> classe, *projet rendu* : mention à MM. TRÉVOUX et VERLOT.

Jugement du 21 juillet : *Enseignement simultané des trois arts* : 3<sup>e</sup> médaille, en dessin ornemental, M. DUITTOZ.

Jugement du 28 juillet : *Projet rendu* (2<sup>e</sup> classe) : mention à MM. BALP, CHOMEL, FICHET, LÉPINE, RIBOLLET, SANLAVILLE, THOMAS. — *Eléments analytiques* : mention à M. ISSARTIER. — *Construction* : mention à MM. BALP, BAJARD, BERNARD, BONNOT, BRIDET, CHOMEL, FAURE, FICHET, MATHON, RIBOLLET.

### La réfection du beffroi de l'Hôtel de Ville.

Ainsi que nous l'avons exposé dans notre numéro du 1<sup>er</sup> avril dernier, les réparations prévues au beffroi de l'hôtel

des représentants pour prendre part à ces visites. Les observations et documents que ceux-ci rapporteront pourront servir d'éléments comparatifs des plus utiles à notre Commission municipale du plan d'extension.

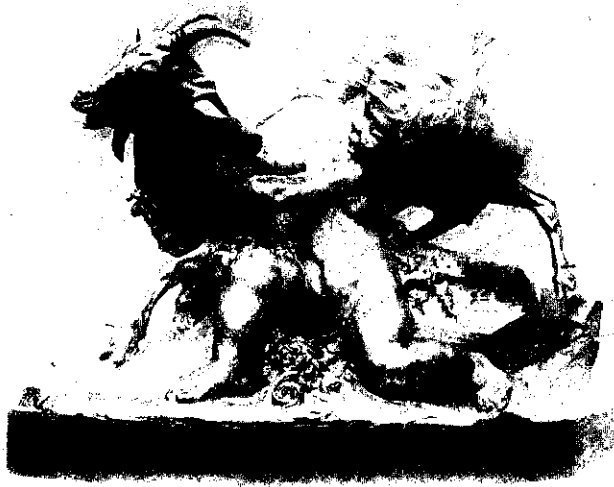
### Les récompenses aux ouvriers et contremaîtres du bâtiment.

Le Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de Lyon et de la région rappelle à ses collègues que le délai de rigueur pour les propositions de récompenses accordées par la Société Académique d'Architecture aux ouvriers et contremaîtres du bâtiment et des travaux publics expire fin août.

Il les prie de vouloir bien, avant cette date, adresser leurs demandes au siège de la Chambre syndicale, rue des Archers, n° 8.

### Récompense au Double-mètre.

Nous apprenons avec plaisir que la Société « le Double-Mètre », Société de secours mutuels qui rend de signalés ser-



MONUMENT GAILLETON : GROUPES DÉCORATIFS

M. VERMARE, sculpteur.

(Photographie VICTOIRE, Lyon).

de ville de Lyon comportaient la réfection de la partie comprise entre l'axe des cadrans et la toiture.

En démolissant les parties à reconstruire, l'architecte en chef s'est rendu compte que la réfection complète de la toiture et de la charpente du beffroi s'impose.

D'autre part, le beffroi possède une cloche fêlée, qui sonnait jadis les heures, celle actuellement en service sonnait les répétitions ; les échafaudages actuels donnent la possibilité de la déplacer pour la refondre et la remettre en service.

L'ensemble de ces travaux complémentaires est évalué à 39.503 fr. 20 ; ils seront exécutés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux, à l'exception des travaux de maçonnerie, qui seront exécutés par M. Fessetaud, en vertu de son marché relatif à la réfection des travaux de maçonnerie de la façade. Les travaux de dorures, bronzerie, réfection des cloches seront traités de gré à gré.

### Visite d'études d'aménagement des villes en Angleterre et en Ecosse.

Il existe à Londres un Conseil national de l'habitation et du plan des villes, qui organise, pour le courant de ce mois, une série de visites qui auront lieu en Angleterre et en Ecosse, et dans lesquelles seront étudiées les questions relatives à la construction des habitations, aux plans des villes, aux jardins, villages, etc. La Ville de Lyon a été invitée à envoyer

vices aux contremaîtres et employés du bâtiment, a obtenu à l'Exposition de Gand une *médaille de bronze*. Nous en félicitons vivement les membres si dévoués de son Bureau.

### Lyon-Exposition.

Le numéro 4 de *Lyon-Exposition* vient de paraître.

Conformément aux trois précédents, il publie tout un ensemble de documents et de renseignements inédits concernant la grande manifestation internationale en préparation pour 1914.

Parmi les plus intéressants, citons la liste des Présidents de Sections, un aperçu sur la façon dont va se faire la publicité, des notes sur les sections d'Horticulture, de Tourisme, des Arts décoratifs, un article sur la participation des Hospices civils de Lyon, un autre sur le concours de l'Union lyonnaise des Chambres syndicales, etc., etc.

Côté gravures, le numéro 4 n'est pas moins copieux. Il comprend les portraits de 8 des 52 présidents de sections de l'Exposition, celui de M. Antonin Perrin, industriel, président de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises, un plan de l'Exposition, des aspects de Lyon, enfin une vue de la passerelle provisoire qui va être édifiée sur le Rhône, afin de relier le quai Perrache, où se trouvera l'entrée principale, avec le quartier de la Mouche, où sont situés les bâtiments.

*Lyon-Exposition* paraît actuellement sur huit pages (il en aura douze ou seize, suivant les nécessités). Il est tiré sur joli

papier glacé et ne coûte que 15 centimes le numéro. Il est en vente chez tous les libraires et marchands de journaux à Lyon et de la région, ainsi que dans toutes les bibliothèques des gares de chemins de fer.

**Règlement de voirie de Vienne.**

Dans sa séance du 12 juillet, le Conseil municipal de Vienne a approuvé le nouveau règlement de voirie applicable à la Ville.

**Vente de terrain domanial.**

Samedi 2 août, 14 heures, Préfecture du Rhône, vente aux enchères publiques d'un terrain domanial situé à Lyon, boulevard Pommerol, propre à la construction, d'une superficie de 1.062 mq 35 dmq, limité : au nord, par la rue Tronchet, sur 6 m. 56 ; au nord-est, par un terrain appartenant aux Hospices civils de Lyon ; à l'est, par le boulevard Pommerol, sur 50 m. 80 ; au sud-ouest, par terrain aux Hospices et, à l'ouest, par terrain appartenant à la Ville de Lyon. — Mise à prix : 61.620 francs. Cautionnement : 3.081 francs. — On peut prendre connaissance du plan et du cahier des charges au Bureau des Domaines, 20, rue de la Part-Dieu, Lyon.

**TRAVAUX DE LA RÉGION**

PROJETÉS  
OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — Une nouvelle allocation de 30.000 francs est accordée pour la reconstruction de l'hôpital thermal de Bourbon-l'Archambault ; l'ensemble des subventions s'élève à 110.000 francs.

ALPES-MARITIMES. — Une somme de 400.000 francs est affectée par la ville de Menton à la construction d'un lycée de jeunes filles. — Les travaux suivants, s'élevant à environ 1 million de francs, sont projetés par la ville de Grasse : aménagement de l'ancien collège ; construction de deux nouveaux pavillons pour les casernes ; percement du chemin Saint-Antoine ; couverture du vallon Rossignol ; création d'un marché, etc.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — La ville de Marseille va procéder aux travaux suivants : asphaltage des voies actuellement pavées des rues Corneille, Molière, Beauveau et de la place Ernest-Reyer, avoisinant l'Opéra Municipal (les caniveaux seront pavés), 70.000 francs, cautionnement, 2.500 francs ; construction d'une grille en fer forgé à établir sous le péristyle de l'Opéra, 16.000 francs.

DOUBS. — Un crédit de 34.000 francs est voté par le Conseil municipal de Besançon pour la construction d'une maison d'ouvriers de Bregille. — Le service hydraulique de Montbéliard va étudier un projet de construction d'égouts et de couverture des rivières qui traversent la ville. De nouveaux pourparlers sont engagés avec l'Administration des P. T. T. pour la construction d'un hôtel des postes.

HAUTE-LOIRE. — La ville du Puy fait étudier un projet de transformation de l'ancien Séminaire en caserne.

LOIRE. — A Roanne : un projet d'environ 70.000 francs est à l'étude pour le pavage de la rue de Charlieu, depuis le Palais de Justice jusqu'à la rue Etienne-Dolet. Est approuvée l'acquisition d'un terrain de 10 hectares, près du bois Poulot, pour l'établissement d'un champ d'aviation. Une subvention forfaitaire de 50.000 francs est votée pour l'agrandissement de l'hospice. Des pourparlers sont engagés pour fournir les locaux nécessaires au logement de deux compagnies.

PUY-DE-DÔME. — Une somme de 19.000 francs est affectée à l'agrandissement de l'école de garçons de Brugeron.

SAONE-ET-LOIRE. — Au Creusot, un crédit de 40.000 francs est affecté à la construction d'un égout, rue de la Gare. Un crédit de 231.000 francs est prévu pour la construction d'un Groupe scolaire à l'angle des rues de la Gare et des Fondateurs.

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX**

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
25 Juillet 1913		
Cuivre en lingots affine . . . . .	190 »	195 »
— en planche rouge . . . . .	230 »	235 »
— — jaune . . . . .	200 »	205 »
Etain Banks en lingots . . . . .	515 »	520 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	505 »	510 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	58 50	59 50
— ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .	66 »	67 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	56 »	57 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne . . . . .	77 »	78 »
— — — Autres marques . . . . .	76 »	77 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	530 »	» »
— laminé . . . . .	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	260 »	» »
— laminé . . . . .	570 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	23 »	25 50
Fer à double T. AO . . . . .	22 50	23 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus . . . . .	23 »	24 50

**RÉSULTATS D'ADJUDICATION**

Rhône. — 13 juillet, 10 h. — Mairie de Saint-Just-d'Arvey. — Construction d'une mairie. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, ciment. Montant, 10.213 fr. 92. Soumissionnaire : M. Ravel, 1 p. 100. — Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 2.672 fr. 74. Adjud., M. Boyer, à Lamure-sur-Azergues, 15 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 7.826 fr. 57. Adjud., M. Charbotel, à Saint-Clément-sur-Vaissonne, 12,05 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.342 fr. 66. Adjud., M. Guelpa, à Chambost-Élières, 10 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 3.149 fr. 92. Adjud., M. Decourt, à Lyon, 12 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 644 fr. 92. Adjud., M. Berthinier, à Lamure-sur-Azergues, 10 p. 100 de rabais.

Ain. — 15 juin. — Mairie de Civrieux. — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2. Montant, 15.500 fr. Soumissionnaires : M. Paillet, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Savy, prix du devis. — MM. Ducret, 2 p. 100. — Lefort, 2 p. 100. — Dejumet, 2 p. 100. — Adjud., M. Abel, à Bourg, 3 p. 100 de rabais.

Allier. — 21 juin. — Mairie de Vichy. — Construction d'un Hôtel de Ville. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 372.797 fr. 69. Adjud., M. Julien Gattier, à Boën (Loire), 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Tout-à-l'égout. Montant, 1.937 fr. Adjud., M. Chabrat, à Vichy, 16 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Planchers en fer. Montant, 59.267 fr. 16. Adjud., MM. Laforest, Bobin-Guillet, à Saint-Etienne, 14 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Charpente en fer. Montant, 49.455 fr. Adjud., MM. Laforest, Bobin-Guillet, 10 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 10.019 fr. 16. Adjud., les Ouvriers charpentiers, à Montluçon, 12 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Couverture, plomberie, zinguerie. Montant, 36.663 fr. 48. Adjud. M. Joie, 156, rue Vendôme, à Lyon, 33 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Parquets, menuiserie. Montant, 57.297 fr. 58. — Adjud., MM. Raynaud Matout, 32, rue Désirée, à Saint-Etienne, 15 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Serrurerie, ferronnerie, quincaillerie. Montant, 25.874 fr. 32. Adjud., Mme veuve Eugène Queyras, 6, rue Neuve, à Lyon, 35 p. 100 de rabais. — 9<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Mont., 36.589 fr. 30. Adjud., M. Guelpa Corre, à Vichy, 34 p. 100 de rabais. — 10<sup>e</sup> lot. Vitrerie, miroiterie. Montant, 8.976 fr. 56. Adjud., Société des Ouvriers de Moulins, 25 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 22 juin. — Mairie de Lamastre. — Achèvement de l'hôpital (1<sup>re</sup> partie). Montant, 49.417 fr. 54. Soumissionnaires : MM. R. Archimbaud, 4 p. 100. — H. Michel, 9 p. 100 d'augmentation. — MM. P. Clozel, 1 p. 100. — E. Clozel, 2 p. 100. — F. Blache père, 5 p. 100. — Adjud., M. Emile Vallon, à Tournon, 5,25 p. 100 de rabais.

Drôme. — 29 juin. — Mairie de Saint-Jean-en-Royans. — Construction d'un hôpital-hospice. Montant, 67.300 fr. Soumissionnaires : MM. Perriolat, 1 p. 100. — Fagot, 1 p. 100. — Michat, 1 p. 100. — Archimbaud, 1 p. 100. — Terrasse, 2 p. 100. — Rabais minimum imposé, 8 p. 100. — Non adjugé.

Gard. — 10 juin. — Mairie de Nîmes. — Prolongement de la canalisation des eaux du Rhône, dans un chemin situé à gauche de la route de Sauve, dit chemin du puits de Roule. Montant, 3.900 fr. Soumissionnaire : M. L. Gouvernet, 4 p. 100. — Adjud., M. Louis Virgille, 34, chemin de Montpellier, à Nîmes, 5,10 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 16 juin. — Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. — Reignier. Adduction d'eau potable. Montant, 85.459 fr. 96. Soumissionnaires : Fonderies de Bayard, 18 p. 100. — MM. Serratrice, Croso et Maulini, 10 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Isère. — 7 juin. — Préfecture. — Route nationale n° 85. Construction de murs de pied. Montant, 18.000 fr. Soumissionnaires : MM. Rossi, Grandmaison, prix du devis. — MM. Court, 8 p. 100. — Pino Jéla, 8 p. 100. — Adjud., M. Bruxelles, à la Mure, 15 p. 100 de rabais.

Isère. — 14 juin. — Mairie de Janneyrias. — Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Janneyrias à Villette-d'Anthon. Rectification. Montant, 10.500 fr. Soumissionnaires : MM. Roux-Sibillon, prix du devis. — Adjud., M. Charnard-Boudet, à Saint-Geoire-en-Valdaine, 3 p. 100 de rabais.

Isère. — 15 juin. — Mairie de Saint-Pierre-de-Bressieux. — Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs à Saint-Pierre-de-Bressieux. Rectification entre le chemin de grande communication n° 228 et le chemin rural n° 1, de la Gravelière, sur 355 m. 65. Montant, 2.950 fr.

Soumissionnaires : MM. F. Bernard, C. Sibillon, 2 p. 100. — Adjud., M. Joseph Serratrice, à Vinay, 5 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 21 juin. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Meyzieu. Montant, 55.784 fr. 32. Soumissionnaire : M. G. Debernardy, prix du devis. — Adjud., M. Eugène Peyratoux, à Meyzieu, 5 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 21 juin. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Estressin-de-Vienne. Montant, 54.215 fr. 69. Soumissionnaires : MM. V. Faure, Debernardy, prix du devis. — MM. L. Durand, 1 p. 100. — G. Gerbe, 2 p. 100. — Adjud., M. Auguste Lagnier, à Vienne, 5 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 29 juin. — *Mairie de Four.* — Chemins vicinaux. Rectification. Montant, 17.400 fr. Adjud., M. Sibillon, à Merlas, prix du devis.

**Isère.** — 29 juin. — *Mairie de Fittilleu.* — Chemin vicinal n° 4, de Beauregard. Construction. Montant, 9.000 fr. Soumissionnaires : M. Sibillon, prix du devis. — MM. Meunier-Curtinet, 1 p. 100. — Adjud., M. Serrière, à Saint-André-le-Gaz, 5 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 29 juin. — *Mairie de la Garde.* — Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction. Montant, 57.700 fr. Soumissionnaires : MM. Brun, 16 p. 100. — Bruxelles, 9 p. 100. — Dussert, 16 p. 100. — Adjud., M. Bonnard, à Lancey, 18 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 29 juin. — *Mairie de Vaujany.* — Etablissement de canalisation en fonte. Montant, 16.600 fr. Aucun soumissionnaire.

**Savoie.** — 28 juin. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'une école. Montant, 15.500 fr. Adjud., M. Massonat, à Aix-les-Bains, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Adduction d'eau à Fréterive. Montant, 4.410 fr. Adjud., M. Pilotaz, à Saint-Michel-de-Maurienne, 6 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Alimentation en eau de divers hameaux. Montant, 2.700 fr. Adjud., M. Gonon, à Grenoble, 5 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 5 juillet. — *Préfecture.* — Route départementale n° 5. Pont suspendu de Cavaillon sur la Durance. Aménagement d'un logement de garde-charpentier dans la remise du pont. Montant, 4.500 fr. Soumissionnaires : MM. Ch. Borel, 4 p. 100. — H. Nozera, 9 p. 100. — Martel, 12 p. 100. — Adjud., M. Michel Emile, à Alleins (Bouches-du-Rhône), 15 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mardi 12 août, 14 h. — *Mairie de Lyon.* — Ministère de la Guerre. Place de Lyon. Service du génie. Travaux à exécuter dans la place de Lyon pour la construction au parc d'artillerie de la Mouche d'un magasin à poudre B et travaux corrélatifs. Les travaux évalués à la somme de 23.800 fr. seront adjugés en un seul lot. Cautionnement provisoire, 300 fr., définitif, 1.200 fr. — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du Service du Génie à Lyon, quai Gailleton, 44, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures et de 14 à 17 heures. — En cas d'insuccès de l'adjudication annoncée ci-dessus, le Chef du Génie recevra les offres tendant à la passation d'un marché de gré à gré pendant un délai de dix jours expirant le 22 août 1913. — Ces offres peuvent être présentées, soit par les concurrents à l'adjudication publique, soit par toute autre personne satisfaisant aux mêmes conditions qui devra faire connaître cinq jours au moins avant l'expiration du délai, en produisant les pièces requises pour être admis à soumissionner, son intention de concourir. — La décision de la Commission d'admission sera notifiée aux concurrents nouveaux par lettre recommandée trois jours avant la fin du délai annoncé.

**Ain.** — Dimanche 10 août, 2 h. — *Nantua* (Société coopérative « L'avenir »). — Transformation d'immeubles : maçonnerie, 8.584 fr. 63. Ferronnerie, 3.064 fr. 84. Charpente, menuiserie, serrurerie, 9.354 fr. 23. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 4.214 fr. 27. Zinguerie, plomberie, 1.581 fr. 22. Four de boulangerie (réservé), 2.000 fr. A valoir, 1.000 fr. Total, 29.799 fr. 29. — Renseignements dans les bureaux de la Société, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Nantua, ou dans ceux de M. Grillet, architecte.

**Côte-d'Or.** — Jeudi 28 août, 2 h. 1/4. — *Sous-préfecture de Semur.* — Ménétreux le-Pitois. Adduction d'eau potable. Montant, 20.732 fr. 52. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bonnard, conducteur voyer aux Laumes, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Doubs.** — Lundi 11 août, 10 h. — *Mairie de Charmauvillers.* — Construction d'un bureau de poste avec logement. — 1<sup>er</sup> lot, Terrassement, maçonnerie, crépiage, plâtrerie. Montant, 8.372 fr. 03. Cautionnement, 280 fr. — 2<sup>e</sup> lot, Charpente, menuiserie. Montant, 3.671 fr. 94. Cautionnement, 125 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Réess Eugène, architecte à Montbéliard. — Renseignements à la mairie.

**Doubs.** — Mercredi 13 août, 2 h. — *Besançon.* — Atelier de fabrication de Besançon. Fourniture de bois divers en 32 lots, livrables avant le 31 décembre 1913. — Renseignements à l'atelier de fabrication d'artillerie de Toulouse, place Saint-Jacques, ainsi qu'à la Direction des Forges, 2, avenue de Saxe, à Paris.

**Gard.** — Dimanche 10 août, 10 h. — *Mairie de Jonquières-Saint-Vincent.* — 1<sup>er</sup> lot. Chemins vicinaux ordinaires n°s 1, 4 et 8. Construction de chaussées sur divers points. Montant, 6.800 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemins ruraux et rues du village. Montant, 10.300 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Loire.** — Dimanche 10 août, 10 h. — *Mairie de Vazeilles-près-Saugues.* — Construction d'une école mixte à Vazeilles. Mont., 20.661 fr. 16. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. P.

Verdier, architecte départemental, 70, route de Bellevue, au Puy. — Les soumissions doivent être adressées à M. le Maire, au plus tard, dernier délai, le samedi 9 août 1913. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Verdier, architecte départemental, ainsi qu'à la préfecture.

**Haute-Saône.** — Jeudi 14 août, 2 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Amanca. Construction d'un abattoir (bâtiments). Montant, 7.850 fr. 49. Cautionnement, 392 fr. — 2<sup>e</sup> lot. La Villeneuve. Construction d'un puits dans la section de Beltenoye. Montant, 1.920 fr. 30. Cautionnement, 96 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Faverney et Amanca. Construction d'une fontaine à la gare de Port-d'Atelier. Montant, 11.124 fr. 39. Cautionnement, 550 fr. Auteur des trois projets ci-dessus, M. Humbaire, architecte. — 4<sup>e</sup> lot. Frotey-les-Vesoul. Elevation et distribution d'eau (les appareils élévateurs moteurs-pompes ne font pas partie de l'adjudication). Montant, 26.832 fr. 50. Cautionnement, 1.341 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Loulans-les-Forges. Construction de bornes-fontaines. Montant, 3.603 fr. 60. Cautionnement, 180 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Provenchère. Couverture de la fontaine du centre. Montant, 3.075 fr. 60. Cautionnement, 153 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Cornot. Réparations à l'école des garçons et à la cure. Montant, 2.750 fr. 50. Cautionnement, 127 fr. Auteur des quatre projets ci-dessus, M. Louis Humbert. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 12 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Alimentation en eau potable de la commune de Sixt, canton de Samoëns. Montant, 83.856 fr. 44. A valoir, 4.943 fr. 56. Total, 88.800 fr. — Visa, quatre heures avant l'adjudication, par M. Laravoire, agent voyer à Rumilly, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Haute-Savoie.** — Jeudi 14 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Commune de Saint-Didier. Adduction d'eau potable. Montant, 50.626 fr. 17. A valoir, 4.348 fr. 78. Total, 54.974 fr. 95. Cautionnement, 1.700 fr. Auteur du projet, le Service des ponts et chaussées. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Isère.** — Samedi 23 août, 14 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Vienne.* — Adjudication des travaux de construction d'un pont sur le torrent du Suzon, chemin de grande communication n° 37, de Pommier à Auberives. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Isère.** — Jeudi 7 août, 10 h. — *Mairie de Reventin-Vaugris.* — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de l'Aubressin. Rectification de la partie comprise entre la maison Claret Louis et la propriété Gauthier Louise, sur 925 m. 19. Montant, 9.900 fr. Cautionnement 290 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer des cantons de Vienne.

**Jura.** — Jeudi 7 août, 2 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Sarroigna (section de Villeneuve). Amélioration du régime des eaux. Montant, 15.200 fr. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. — 2<sup>e</sup> lot. Perrigny. Construction d'une borne-fontaine. Montant, 3.700 fr. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Millet, architecte à Lons-le-Saunier. — 3<sup>e</sup> lot. Pimoria. Amélioration du régime des eaux. Mont., 35.781 fr. 71. A valoir, 2.718 fr. 29. Total, 38.500 fr. Cautionnement, 1.000 fr. Auteur du projet, M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. — 4<sup>e</sup> lot. Presilly. Amélioration du régime des eaux. Montant, 16.088 fr. 60. Cautionnement, 500 fr. Auteur du projet, M. Billet, architecte à Lons-le-Saunier. — 5<sup>e</sup> lot. Nermier. Alimentation d'eau potable. Montant, 13.388 fr. 48. Cautionnement, 350 fr. Auteur du projet, M. Pelletier, architecte à Lons-le-Saunier. — Renseignements à la préfecture.

**Loire.** — Dimanche 24 août, 10 h. — *Mairie de Luriecq.* — Construction d'une maison d'école de filles au bourg. Montant, 32.349 fr. 83. A valoir, 1.550 fr. 17. Total, 33.900 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa par M. Teyssot, architecte expert, à Saint-Nizier-de-Fornas, trois jours avant l'adjudication. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, le 23 août, avant 6 heures du soir. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

**Puy-de-Dôme.** — Jusqu'au 15 septembre 1913. — *Issoire* (Ministère de la Guerre). — Un concours est ouvert jusqu'au 15 septembre 1913, pour la construction, à Issoire, d'une manutention et d'un parc à fourrages moyennant un bail à long terme. — Renseignements dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire, chef du 2<sup>e</sup> service, à Clermont-Ferrand.

**Puy-de-Dôme.** — Dimanche 10 août, 2 h. — *Mairie de Servant.* — Réparation aux écoles communales. Montant, 3.279 fr. — Renseignements à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — Dimanche 17 août, 2 h. — *Mairie de Saint-Pardoux.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 10.797 fr. 34. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 10 août, 9 h. 1/2. — *Mairie d'Etrigny.* Fourniture de 125 mètres de grès cassé nécessaires au rechargement de la chaussée du chemin vicinal ordinaire n° 2, entre le chemin d'intérêt commun n° 59 et le bourg d'Etrigny. Montant, 930 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Baudouin, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Sennecey-le-Grand. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Baudouin, sous-ingénieur des ponts et chaussées.

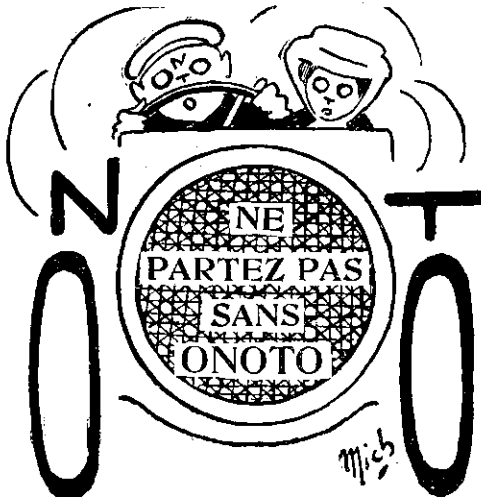
**Saône-et-Loire.** — Lundi 11 août, 2 h. — *Mairie de Gigny-sur-Saône.* — Fourniture de 270 mètres de calcaire cassé nécessaires au rechargement de la chaussée du chemin vicinal ordinaire n° 3, entre le territoire de Marnay et le Verger-Guillon. Montant, 2.220 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Baudouin, sous-ingénieur des ponts et chaussées.

**Savoie.** — Samedi 9 août, 10 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Alimentation en eau potable de la commune de Motz. Montant, 9.480 fr. Cautionnement, 250 fr. Frais, 200 fr. Auteur du projet, M. Rey, agent voyer à Aix-les-Bains. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un groupe scolaire avec mairie, commune de Serrières-en-Chautagne. Montant, 78.476 fr. 09. A valoir, 6.523 fr. 91. Total, 85.000 fr. Cautionnement, 3.900 fr. Frais, 850 fr. Auteur du projet, M. Bégue, architecte à Aix-les-Bains. — Renseignements à la préfecture.

**Savoie.** — Jeudi 21 août, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — 1<sup>er</sup> lot. Saint-Vital. Alimentation en eau potable de la commune. Montant, 14.910 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 200 fr. Auteur du projet, le Service des ponts et chaussées d'Albertville. — 2<sup>e</sup> lot. Construction de préaux aux écoles de Cléry. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 200 fr. Frais, 120 fr. Auteur du projet, M. Charriot, architecte à Chambéry. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Les envois devront parvenir à destination ou les dépôts devront être faits le 20 août 1913, à 5 heures du soir, dernier délai. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Var.** — Mercredi 13 août. — *Port de Toulon.* — Fourniture de chaux et ciments nécessaires aux divers services du port. — Renseignements au port de Toulon ainsi qu'à Paris, au ministère de la Marine.

**ATTENTION !!!**



Ayez toujours dans votre poche un ONOTO, ce merveilleux Porte-Plume-Réservoir qui ne fuit jamais, vous permet d'écrire aisément à tout instant et n'importe où.

CH. JULIOT et P. COQUET, Editeurs, à BOURDAN (S.-et-O.)

**LE CODE DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE**

à l'usage des Architectes, des Entrepreneurs, des Propriétaires

par G. DURANT-FARGET, Avocat à la cour d'Appel de Paris, Professeur de législation à l'Ecole spéciale d'Architecture, Diplômé de l'Ecole des sciences politiques.

Préface de M. A. CHRÉTIEN-LALANNE, Architecte-expert près le Tribunal civil et le Conseil de préfecture de la Seine.

L'ouvrage complet comprendra cinq forts volumes (18x25) illustrés de nombreuses figures et une Table dictionnaire, soit au total 1.800 pages environ.

Prix de faveur pour les premiers souscripteurs, 45 francs

Payable : 5 francs par mois ; 10 francs par deux mois ; 15 francs par trimestre ; ou au comptant, avec 5 0/0 d'escompte.

L'ouvrage est en vente dans les bureaux de la *Construction Lyonnaise* où l'on peut le consulter ou en demander le prospectus détaillé.

Nota — Le prix de 45 francs est réservé aux premiers souscripteurs ; il sera prochainement augmenté.

**SPECTACLES**

**OLYMPIA** Ce soir, renouvellement du programme ; numéros sensationnels ; à la demande générale, prolongation des Dangiard, fantaisistes militaires. Dimanches et jeudis, matinées.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

**TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE** Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 05161

**CHARLES BRAUNSTEIN**

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

**CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)**

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

**Victor DUPRÉ**

Rue Tronchet, 69, LYON

**FABRIQUE D'ABAT-JOUR**

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

**VENTE DE STORES**

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

**Fournisseurs de la Construction**

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Appareils sanitaires

**Peinture & Plâtrerie**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

**Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

**Granits**

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>o</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

**Céramique**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROSTFRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 10. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

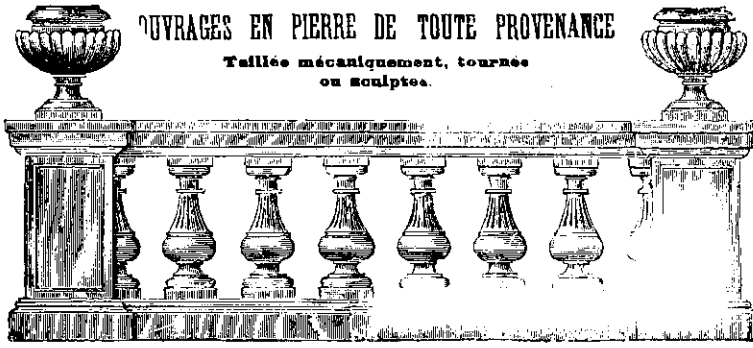
CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée  
ou sculptée.

BALUSTRADES

A partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

A partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES  
Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT  
TUYAUX GRÈS ET POTERIE  
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ**, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques  
à l'encre  
de Chine.

**ACHARD & C<sup>IE</sup>**

3, rue Fénelon  
— LYON —

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Vient de paraître

## LE MANUEL DE DRESSAGE DES CHIENS DE POLICE

Par Rob. GERSBACH

Traduit de l'Allemand par Daniel ELMER  
Président du Dobermann-Club

Ce livre, édité par l'Agence Fournier  
est le plus complet de tous les Manuels de  
dressage et rendra de grands services aux  
propriétaires de chiens.

En vente dans les bureaux de l'Agence  
Fournier, 14, rue Confort, à Lyon, et dans  
ses succursales, au prix de 3 fr. 50, et par  
la poste, 4 fr.

## Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>ies</sup> Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références  
Envoi de Catalogues franco sur demande  
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17  
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

## ANNONCES

dans tous les Journaux du Monde

AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

Le Meilleur Marché  
des Guides illustrés

PETIT GUIDE

DE LYON

En vente chez tous les Libraires

Prix : 0 fr. 50